



La Communauté

PASS NUMERIQUE

Un pass numérique au service des personnes en situation d'exclusion numérique.

Publié le 06 octobre 2021

Par le biais d'une convention de partenariat avec le département, la communauté de communes de Millau s'engage pour l'exclusion numérique.

Le pass numérique est un dispositif permettant à la population d'accéder à un service d'accompagnement gratuit au numérique (jusqu'à 100 €), dans des lieux labellisés et de qualité.

Le pass est conçu sous le modèle du carnet de titres-restaurant, il permet de payer des services de médiation numérique.

Le chèque pass numérique, d'une valeur faciale de 10 €, est millésimé, et a une durée de validité de 13 mois, du 1er janvier au 31 janvier de l'année N+1

La communauté de communes fait le lien entre le département et les structures de premier accueil. Elle reçoit les chéquiers pass numérique et supervise leur attribution vers chaque structure d'accueil de 1er niveaux :

- Tremplin pour l'emploi,
- Le CCAS,
- La maison des services de Rivière sur Tarn,
- Les centres sociaux de Millau Grands Causses,
- Le réseau gérontologique (point info senior).

Toutes ces structures reçoivent les usagers, réalisent un entretien sur le besoin et la nature de la demande, délivrent un chéquier et orientent les personnes vers un acteur de médiation numérique labellisé APTIC.

